

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 4 avril 2019
COMPTE-RENDU

Date de convocation : jeudi 28 mars 2019
Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 29

TITULAIRES PRÉSENTS :

Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - Jean-Yves CALAIS - François CHARLIER - Jean-Claude COURANT - Thierry DELAMARE - Jean-Michel DERREY - René DUFOUR - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jacky GOY - Max GUILBERT - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Monique KWASNY - Jean-Jacques LE ROUX - Marie-Joëlle LENFANT - Bernard LEROY - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Patrick MADROUX - Dominique MEDAERTS - Jean-Marc MOGLIA - Guillemette NOS - Jacky PAUMIER - François-Xavier PRIOLLAUD - Nadine TERNISIEN - Christian WUILQUE.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Daniel BAYART - Jacky BIDAULT - Sylvie BLANDIN - Jean CARRE - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrick COLLET - Didier DAGOMET - Alexandre DELACOUR - Dominique DELAFOSSE - Maryannick DESHAYES - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky FLEITH - Didier GUERINOT - Daniel JUBERT - Laurence LAFFILLE - Yves LANIC - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Céline LEMAN - Alain LEMARCHAND - Fernand LENOIR - Gaëtan LEVITRE - Pierre MAZURIER - Hervé PICARD - Didier PIEDNOEL - Caroline ROUZEE - Anne TERLEZ - Hubert ZOUTU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vincent VORANGER

Secrétaire : Richard JACQUET

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Service Politiques publiques durables	Présentation du projet briques d'argile, projet Materrio.	Société UNICEM
2	Direction de la communication	Présentation du futur site internet, point sur Arsène, point sur la communication en période de réserve électorale.	Vinciane MASURE
3	Direction Générale des Services	SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Association Le Pont des Arts - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation	François-Xavier PRIOLLAUD
4	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Benoît CLÉMENT et Madame Isabelle DAURIAN - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la brasserie Le Bouchon située sur la commune d'Incarville - Signature d'une convention -	Jean-Yves CALAIS

N°	SERVICE	INTITULE	
		Autorisation	
5	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Julien DELETTRE - Acquisition de matériel pour le Garage Nationale 15 situé sur la commune de Vironvay - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
6	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Nelly VERON - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du restaurant Le Boujou situé sur la commune du Vaudreuil - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
7	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Arnaud LACOMBE - Création d'une cuisine pour la future activité de restauration du Bar de la Place situé sur la commune des Damps - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
8	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Béatrice BERTIN et Monsieur Xavier RATIEUVILLE - Acquisition de matériel pour la boulangerie pâtisserie Aux Délices de Pont-de-l'Arche située sur la commune de Pont-de-l'Arche - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
9	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Khachane ASMA - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du restaurant Salam situé sur la commune de Pont-de-l'Arche - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
10	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Richard DEVLIES - Acquisition d'un camion aménagé pour la boucherie Richard Boucherie située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
11	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Christophe et Madame Agathe COLLET - Acquisition d'un fourgon frigorifique pour l'entreprise COLLET Traiteur située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS
12	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Thierry BERTEAUX - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Pro & Cie située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention – Autorisation	Jean-Yves CALAIS

N°	SERVICE	INTITULE	
13	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Sandrine MAZURE - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la Brasserie du Parvis située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
14	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Boris PERANIC - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Rive Droite Hommes située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
15	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Emre UZUM - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du restaurant Grill House situé sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
16	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur David LE COMPTE - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Val2Bio située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
17	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Angélique DYDUCH - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Gou'Thé Saveurs située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
18	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Vaudreuil - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
19	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association Les Entrepreneurs Seine-Eure - Subvention 2019 - Convention - Autorisation	Jean-Marc MOGLIA
20	Service Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garanties d'emprunt contractées par le FOYER STEPHANAIS - Opérations de réhabilitation à Val de Reuil - Avenant de Réaménagement Caisse des Dépôts et Consignations - Autorisation	Richard JACQUET
21	Service Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) contracté par la SECOMILE pour une opération de réhabilitation de 50 logements collectifs - La Roquette 2 - Louviers - Autorisation	Richard JACQUET
22	Direction de la Voirie et des liaisons douces	AUTRES TYPES DE CONTRATS - VOIRIE - Aménagement de cheminements avec passages	Jacky BIDAULT

N°	SERVICE	INTITULE	PLUS
		piétons sur les routes départementales n° 74, 77 et 112 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Autorisation	
23	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 25 avril 2019	Bernard LEROY
24		Questions diverses	

I/ PRESENTATION DE L'UNICEM ET DU PROJET BRIQUES D'ARGILES MATERRIO :

L'UNICEM Normandie en quelques mots

- L'UNICEM est la fédération regroupant la quasi-totalité des industries extractives de minéraux ainsi que les fabricants de divers matériaux et minéraux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...).
- Ses activités s'insèrent dans la filière minérale et approvisionnent tout le secteur des travaux publics et de la construction
- L'UNICEM conseille et informe ses adhérents en matière réglementaire, sociale, juridique, environnementale et promeut le développement des bonnes pratiques (ex : charte environnement et RSE)

Poids
économique

- 128 entreprises
- 124 sites de production
- 2 346 emplois directs => 1 emploi carrière et matériaux = 4 à 5 emplois induits
- 497 M € de CA

L'ACTIVITE SUR LE TERRITOIRE DE LA CASE

PRODUCTION en tonnes en 2016

PRODUCTION	NORMANDIE	EURE
Matières alloctones (hors grès)	1 592 018 -10%	628 189 -66%
Matières alloctones grès	9 230 060 +15%	2 721 560 +71%
Grauwackes marines	1 148 871 -16%	-
Roches argileuses	10 870 514 0,1%	-
Sables	1 776 555 -2%	261 801* +38%
Roches calcaires	358 000 +25%	196 082 +9%
Matières végétales (y compris sédiments)	1 122 548 +52%	571 930 +125%
Total Production	38 175 732 +1%	4 312 571 0%

• Production sur le territoire de la CASE :
 1 300 kT à 1 600 kT, soit :

- 38 % de la production du département de l'Eure
- 20 % de la production de l'ex Haute-Normandie

• Distances moyennes d'approvisionnement : 30 à 50 kms

• Nombre d'entreprises : 8

• Nombre de sites :

- 8 carrières
- 2 unités de production BPE

• Nombre d'emplois: 81

- 12 encadrements
- 16 techniciens
- 53 ouvriers

Les atouts du territoire pour l'activité extractive

- Présence d'une ressource géologique d'intérêt
- Marché local
- Axe Seine



CONDITIONS D'IMPLANTATION D'UNE CARRIERE

- Présence d'une ressource géologique économiquement exploitable
- Conformité avec les documents de planification (SDC, SDAGE, SRCE...)
- Conformité avec les documents d'urbanisme (PLU, SCoT) des communes concernées : terrains classés comme pouvant accueillir une carrière
- Maîtrise foncière
- Autorisation ICPE du code de l'environnement
 - Demande d'autorisation avec étude d'impact et études faune flore, acoustique, hydraulique, paysagère...
 - Définition du plan de réaménagement (écologique, agricole, forestier...) compris dans la demande d'autorisation
 - Définition éventuelle des mesures Éviterant - Réduisant - Compensant mises en place en lien avec l'exploitation et le réaménagement (compensations agricoles, hydrauliques, biodiversité, écologiques...)
 - Garanties financières (caution sur le réaménagement en cas de défaillance)



CONDITIONS D'IMPLANTATION D'UNE CARRIÈRE

- Instruction administrative du dossier (DREAL) - Enquête publique + avis des élus + CDNPS
- Arrêté préfectoral
- Diagnostic archéologique + fouilles éventuelles

=> Nécessité d'une concertation permanente avec les élus des communes concernées et/ou des riverains

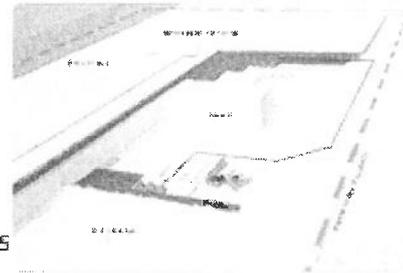
- => Besoin de visibilité à long terme
 - Vu le besoin de maîtrise foncière
 - Vu le temps nécessaire à la constitution et à l'instruction du dossier : entre 5 et 7 ans
 - Vu les amortissements des investissements en installations industrielles



PENDANT L'EXPLOITATION

- Arrêté préfectoral définissant les conditions d'exploitation

• Occupation temporaire du sol => phasage d'exploitation et réaménagement coordonné au fur et à mesure de l'avancée d'exploitation



- Suivis environnementaux périodiques effectués tout au long de l'exploitation par des bureaux d'étude spécialisés : eau, poussières, bruit, faune, flore...
- Suivi avec les parties prenantes
 - Commissions de suivi de sites avec les élus, l'administration et les riverains
 - Partenariats divers : LPO, GONm, Conservatoire d'Espaces Naturels, etc
- Contrôles de l'administration réguliers sur le suivi de l'application de l'arrêté préfectoral



ECONOMIE CIRCULAIRE

L'IMPLICATION DES ACTIVITES DE CARRIERES DANS LE RECYCLAGE

=> Sur les 132 carrières recensées en Normandie, on distingue:

- 39 carrières qui accueillent des déchets inertes en **réaménagement** de carrière
- 7 carrières qui sont engagées dans le **recyclage** des déchets inertes.
- 9 carrières qui sont engagées dans le **recyclage et le réaménagement** de carrière

=> Soit **45 carrières** qui sont engagées sur 132
=> Soit **1 carrière sur 3** qui est engagée dans la **valorisation** des déchets inertes

=> Sur les 83 installations recensées en Normandie dans la **valorisation** des déchets inertes, on distingue:

- 45 carrières
- 38 plateformes de recyclage

=> Soit **1 site de valorisation des déchets inertes sur 2** qui est une carrière



ECONOMIE CIRCULAIRE

=> Sur les 700 000 T de granulats recyclés par **les installations de recyclage**, on distingue:

- 300 000 T de granulats recyclés par **les industries de carrières**

=> Soit **41%** des granulats recyclés qui sont issus des carrières

=> Sur les 3 800 000 T de **déchets inertes produits**, on distingue:

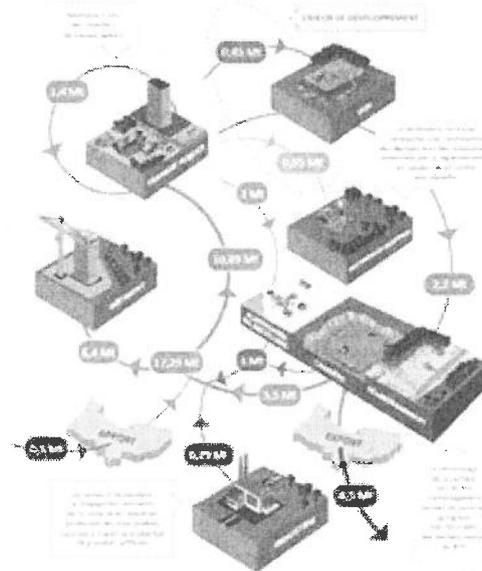
- 230 000 T de granulats recyclés par **les producteurs de granulats naturels**
- 1 750 000 T de déchets utilisés en **réaménagement de carrière**

=> Soit **2 080 000 T** de déchets inertes qui sont valorisés par **les industries de carrières**
=> Soit **1 T de déchets inertes sur 2** qui est valorisée par **les industries de carrières**



ECONOMIE CIRCULAIRE

SCHEMA DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DES DECHETS INERTES
DU BTP SUR LA NORMANDIE



UNICEM
UNION NORMATIENNE DES INDUSTRIES
DE CONSTRUCTION EN MAÇONNERIE



EN SYNTHÈSE

- Une réelle volonté des entreprises adhérentes à l'UNICEM Normandie de poursuivre le travail avec les élus et les parties prenantes des territoires concernés
- Activité de proximité répondant aux besoins de l'aménagement du territoire => intégration dans les projets du PLUi
- Nécessité de disposer d'une visibilité compte tenu des délais de réalisation des projets => inscription des gisements dans le PLUi
- Proposition de visites de sites



LISTE DES ADHERENTS DE L'UNICEM NORMANDIE

- **STREF / CRIQUEBEUF SUR SEINE**
=> Contact : Bernard VATBOIS : 02 35 77 32 96
- **CARRIERES ET BALLASTIERES DE NORMANDIE / CRIQUEBEUF SUR SEINE ET PITRES**
=> Contacts : José GUTIERREZ : 06 18 07 75 39
Stéphane LEVESQUE : 06 14 67 85 16
- **SPS / MARTOT – CRIQUEBEUF SUR SEINE**
= Contacts : Thierry JARDEL : 06 77 79 76 78
Virginie CRENN : 06 07 38 89 85
- **CEMEX / VAL DE REUIL**
=> Contact : Sabine BINNINGER : 06 23 05 88 56
- **LAFARGE / PORTE JOIE ET ALIZAY**
=> Contact : Hervé CHIAVERINI : 06 85 93 43 98
Alexandre MALLET : 06 50 99 50 44
- **ATC / LE MANOIR**
=> Contact : Franck LACOSTE : 06 25 23 04 74



APRES L'EXPLOITATION



- Association des deux organisations professionnelles pour porter la thématique « valorisation et recyclage des inertes dans le BTP »
- **But :**
 - Encourager l'ensemble des acteurs de la filière à mieux optimiser l'emploi des ressources existantes en Normandie
 - Faire reconnaître la logique du bon matériau au bon endroit au bon usage
- **Déclinaison d'un plan d'actions associant :**
 - **Les collectivités maîtres d'ouvrage**
 - Les maîtres d'œuvre => travail avec le CINOV
 - Les entreprises
 - Les partenaires techniques et institutionnels
 - * ADEME
 - * Région Normandie
 - * Institut Régional du Développement Durable (IRD2)
 - * CEREMA
 - * CERC Normandie



- **Observation des flux : création d'un observatoire régional de l'économie circulaire** contenant des éléments sur :
 - Réemploi
 - Granulats naturels terrestres et marins
 - Granulats recyclés
 - Remblais de carrières
- **Traçabilité**
 - Mener une expérimentation sur un ou plusieurs territoires pour la mise en œuvre du suivi de l'élimination des déchets inertes
 - Retours sur expérimentation pour duplication
- **Réemploi**
 - Mieux suivre le réemploi des matériaux sur chantiers
 - Elaborer une méthodologie de comptabilisation
 - Travail avec l'IRD2 :
 - * Bibliographie sur existant
 - * Coordination d'un travail confié à un laboratoire de recherches avec des étudiants
 - * Test de la méthodologie retenue sur un ou plusieurs territoires
 - * Mise en évidence des freins et leviers au développement de la méthode
 - Communication envisagée pour généraliser la méthode



Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY résume :

« Nous le constatons, l'objectif est d'utiliser les matériaux nobles pour des choses précises et d'utiliser les matériaux de recyclage là où ils peuvent se substituer aux granulats.

Mais je pensais que vous alliez nous dire quelques mots sur l'utilisation de l'argile issue de l'extraction des granulats pour faire des briques » ?

« Effectivement, acquiesce Monsieur FROMENTIN, l'extraction des grands déblais nous récupérons de l'argile. L'argile n'est pas ce que nous souhaitons valoriser en premier, mais, dans la mesure où nous en extrayons, nous en avons conclu qu'elle pourrait être valorisée. C'est une sorte d'économie circulaire...

Nous allons donc mener une expérimentation pour faire en sorte que cette argile puisse permettre la fabrication de briques. Les volumes traités, chaque année, pourraient justifier l'ouverture d'une briqueterie »...

Monsieur DUFOUR émet des inquiétudes sur la création d'un quai de transfert, à Alizay, destiné au déchargement de matériaux inertes en provenance de la région parisienne :

« Je rappelle que la commune des Damps est toujours opposée au projet pour de nombreuses raisons : bruit de déchargement, circulation des camions, poussières soulevées par les chargements et déchargements, etc.

Le quai sera situé à 300 m des habitations. Je pense que ce quai aurait dû être installé bien plus loin ; en dehors des secteurs d'habitat. C'est pour cette raison que la commune s'est prononcée contre ce projet ».

De son côté, Monsieur DELAMARE « salue l'évolution de l'activité des carrières depuis une vingtaine d'années. Désormais, des travaux de reconstitution des paysages, de prairies, ou de création de zones d'activités sont menés. J'incite les collègues à visiter les réaménagements de carrières. C'est très instructif » souligne-t-il.

Monsieur CHARLIER confirme à son tour que « beaucoup d'efforts ont été menés pour réduire les nuisances, notamment en matière de bruits et de poussières. A Martot, c'est tout à fait acceptable » précise-t-il.

Monsieur DUFOUR nuance :

« A Alizay, la CEMEX exploite des carrières et il n'y a pas de problème. Le problème, c'est la Seine et ce que l'on va y développer : des pontons qui vont accueillir des barges gigantesques, une grue de 100 tonnes qui déchargera le béton contenu dans ces barges, les camions qui chargeront et déchargeront ces matériaux, les bruits et les poussières qui seront générés »...

Les représentants des exploitants de carrières précisent :

« Ce qui sera déchargé, ce seront les déblais issus des grands travaux menés en région parisienne ; donc de la craie et de l'argile. Il n'y aura pas de béton...

Quelques élus émettent des réserves.

Le béton concassé restera en région parisienne car ce secteur est déficitaire par rapport à la demande et à la consommation. Tout ce qui est réemployable ne quittera pas l'Île de France ».

III/ PRESENTATION DU FUTUR SITE INTERNET, POINT SUR ARSENE, POINT SUR LA COMMUNICATION EN PERIODE ELECTORALE :

Madame MASURE fait le point sur les dossiers menés par la Direction de la communication et de la valorisation du territoire.

Poursuivre le déploiement de la nouvelle identité

seine
-eure
agglo

- Mise en place de la **nouvelle signalétique** : panneaux digitaux, totems entrées de ville, ...
- Nouvelle identité de la mobilité : **SEMO/ Maison du Vélo**
- Création de l'identité de la **Maison de l'Habitat**
- Création et communication de **Seine-Eure Avenue**
- Création des **nouveaux sites internet** de l'Agglo

et de l'Office de tourisme mai 2019



3 catégories d'internautes

seine
-eure
agglo

- **Consommateur** : celui qui cherche des infos pratiques, à faire des démarches en ligne (80 %)
- **Citoyen** : celui qui cherche des infos politiques, à connaître l'avancement des grands projets (10 %)
- **Curieux** : celui qui souhaite connaître suivre l'actualité et avoir accès à l'agenda (10 %)

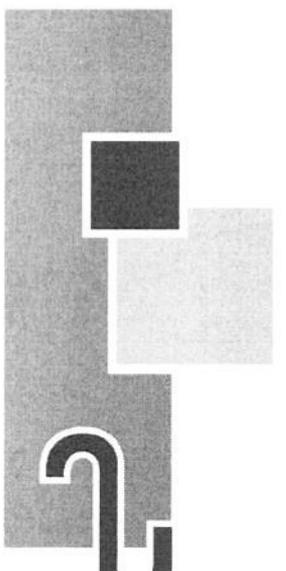
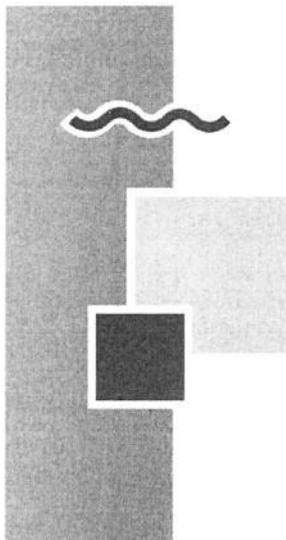
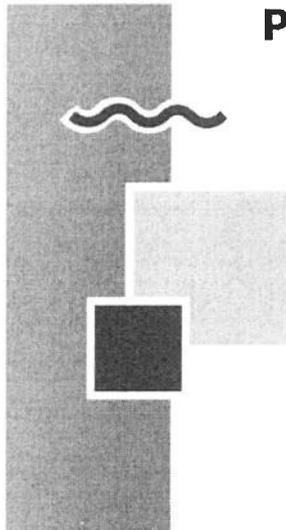


Fréquentation du site internet

seine
-eure
agglo

Chiffre 2018

- **15 518 visiteurs uniques** chaque mois (moyenne annuelle)
- **53 283 pages vues** chaque mois
- **268 actualités** parues en 2018



Pages les plus vues

De notre site internet

- Les services de l'Agglo : 49 354 vues
- Portail famille : 30 490 vues
- Présentation du territoire : 21 990 vues
- Politique de la ville : 21 775 vues
- Les marchés publics : 18 069 vues
- L'immobilier d'entreprises : 14 979 vues
- La location du château : 14 919 vues
- Les élus de l'Agglo : 14 799 vues



Les parutions Agglo

- **Le mag' : nouvelle maquette**
- **Nouvelle plaquette de territoire** (après la fusion)
- **Le rapport d'activité 2018**
- Le rapport **développement durable** 2018
- Les **newsletters** éco tous les 2 mois + newsletter OT



Les parutions OT

- Le « **Mag' de destination** »
- La **carte touristique**
- L'Agenda « **Sortir** »
- Une **nouvelle signature** pour le tourisme



Levier d'innovation et opportunité de communication

seine
-eure
agglo

- **Stratégie digitale**
- **Relations presse**
- **Création d'un label Arsène**
- Participation aux **concours**
- Plan d'achat **média**
- **Présence** dans les entreprises, les lieux et événements ad hoc



Attention élections !

seine
-eure
agglo

6 mois avant

soit à partir du **1^{er} septembre 2019**
(élection en mars 2020)

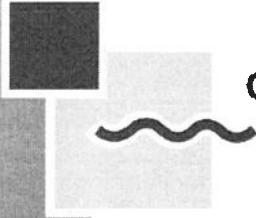


REGLES DE BASE

seine
-eure
agglo

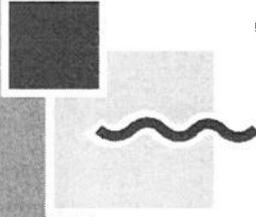
- La régularité
- L'antériorité
- L'identité de la forme et du support
- l'objectivité et la neutralité

REGLES DE BASE



On ne communique que si on a une
délibération au préalable
=
information publique

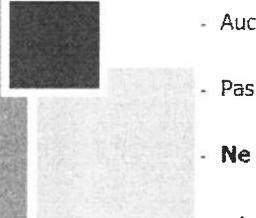
REGLES DE BASE



Continuité de service public :

on continue à communiquer mais
**pas de création de nouvelles
actions de com' ni d'actions de
promotion**

La promotion

- 
- Aucun affichage de **promotion** sur le territoire
 - Pas de **bilan avantageux** de l'action menée par la collectivité
 - **Ne constitue pas une promotion :**
 - Panneau de mise en chantier
 - Affichage de sensibilisation des habitants au recyclage de papier
 - Réunions publiques, visites de quartier...

Les supports

LE MAG'

- Garder la **même périodicité**
- Il est possible de modifier la charte graphique légèrement
- **Ne pas faire référence aux élections** (sauf très factuel : heures d'ouverture des bureaux de vote)
- Choisir des **photos** largement cadrées

Les supports

Site internet

- Possible de créer un site internet
- Le contenu doit être **neutre**
- **Ne pas créer + de pages** pendant la période
- Ne pas **changer le contenu** le jour du scrutin

Les supports

- Possible de donner comme « d'habitude » le guide touristique par ex
- Ne pas donner nos **listings** pour envoyer des tracts sauf la liste électorale et abonnés téléphone.
- **Réseaux sociaux** : ne rien publier le jour du scrutin (jusqu'à la fermeture)
- **Photos** : attention aux légendes, aux photos en gros plan...

Les actions

Les inaugurations

- Pas d'inauguration **inappropriée** : par phase ou après qu'un bâtiment soit ouvert depuis 1 an
- Possible de faire des **visites de chantier** presse (à limiter)
- Discours : attention de ne pas faire de bilan de promesses... Eviter le « je », « nous »... **Ne pas personnaliser le texte**

Les actions

Evènements

- Continuer les évènements **habituels**
- Possible de distribuer des **places gratuites**, si habituel (même quantité)
- Garder le même nombre **d'invitations**

Les actions

Les relations presse

- Ne pas changer le dispositif actuel
- Ne pas inviter + de journalistes qu'avant ou multiplier les **conférences de presse**
- Ne pas faire de **publipostage**

Monsieur LEROY remercie Madame MASURE « pour l'énorme travail mené ; notamment en vue

de la mise en ligne du futur site de l'agglomération qui sera percutant ».

III/ 2019-17 - SUBVENTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Association Le Pont des Arts - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de verser une subvention de 3 000 € à l'association *Le Pont des Arts* et de passer une convention avec cette association afin de formaliser les modalités de ce soutien financier.

IV/ 2019-18 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Benoît CLÉMENT et Madame Isabelle DAURIAN - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la brasserie Le Bouchon située sur la commune d'Incarville - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 9 210 € HT à Monsieur Benoît CLÉMENT et Madame Isabelle DAURIAN, co-gérants de la brasserie *Le Bouchon*, située sur la commune d'Incarville.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
6 985 € HT	3 492,50 € HT	3 492,50 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
2 225 € HT	1 112,50 € HT	1 112,50 € HT

V/ 2019-19 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Julien DELETTRE - Acquisition de matériel pour le Garage Nationale 15 situé sur la commune de Vironvay - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 4 576 € HT à Monsieur Julien DELETTRE, gérant du garage *Nationale 15*, situé sur la commune de Vironvay.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 576 € HT	2 288 € HT	2 288 € HT

VI/ 2019-20 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Nelly VERON - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du restaurant Le Boujou situé sur la commune du Vaudreuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 11 379 € HT à Madame Nelly VERON, nouvelle gérante du restaurant *Le Boujou*, situé sur la commune du Vaudreuil.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
2 979 € HT	1 489,50 € HT	1 489,50 € HT

VII/ 2019-21 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Arnaud LACOMBE - Création d'une cuisine pour la future activité de restauration du Bar de la Place situé sur la commune des Damps - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser la subvention d'un montant de 9 581 € HT à Monsieur Arnaud LACOMBE, gérant du Bar de la Place, situé sur la commune des Damps.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
9 581 € HT	4 790,50 € HT	4 790,50 € HT

VIII/ 2019-23 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Khachane ASMA - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du restaurant Salam situé sur la commune de Pont-de-l'Arche - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 16 400 € HT à Monsieur Khachane ASMA, gérant du restaurant Salam, situé sur la commune de Pont-de-l'Arche.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT

IX/ 2019-24 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Richard DEVLIES - Acquisition d'un camion aménagé pour la boucherie Richard Boucherie située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 10 500 € HT à Monsieur Richard DEVLIES, gérant d'un commerce de détail de viandes sur éventaies et marchés, sous l'enseigne *Richard Boucherie*, et dont le siège social est situé sur la commune de Val-de-Reuil.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
10 500 € HT	5 250 € HT	5 250 € HT

XI/ 2019-25 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Christophe et Madame Agathe COLLET - Acquisition d'un fourgon frigorifique pour l'entreprise COLLET Traiteur située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 10 500 € HT à Monsieur Christophe COLLET et Madame Agathe COLLET, co-gérants d'un service de traiteur, sous l'enseigne *COLLET Traiteur*, situé sur la commune de Louviers.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
10 500 € HT	5 250 € HT	5 250 € HT

XII/ 2019-26 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Thierry BERTEAUX - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Pro & Cie située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 14 834 € HT à Monsieur Thierry BERTEAUX, gérant d'un commerce de vente d'appareils électro ménagers, TV, Hifi, informatique, etc..., sous l'enseigne *Pro & Cie*, situé au 45 rue du Général de Gaulle à Louviers.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
6 434 € HT	3 217 € HT	3 217 € HT

XIII/ 2019-27 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Sandrine MAZURE - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la Brasserie du Parvis située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 8 847 € HT à Madame Sandrine MAZURE, gérante de la Brasserie du Parvis située sur la commune de Louviers.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
447 € HT	223,50 € HT	223,50 € HT

XIII/ 2019-28 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Boris PERANIC - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Rive Droite Hommes située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 5 539 € HT à Monsieur Boris PERANIC, gérant d'un commerce de prêt-à-porter homme, sous l'enseigne *Rive Droite Hommes*, situé sur la commune de Louviers.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
315 € HT	157,50 € HT	157,50 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
5 224 € HT	2 612 € HT	2 612 € HT

XIV/ 2019-29 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Emre UZUM - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du restaurant Grill House situé sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 15 032 € HT à Monsieur Emre UZUM, gérant d'un restaurant sous l'enseigne *Grill House* (restauration rapide), sur la commune de Louviers ?

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
6 632 € HT	3 316 € HT	3 316 € HT

XVI/ 2019-30 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur David LE COMPTE - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Val2Bio située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 16 400 € HT à Monsieur David LE COMPTE, gérant d'un commerce d'alimentation bio, sous l'enseigne *Val2Bio*, situé sur la commune de Val-de-Reuil.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT

XVII/ 2019-31 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Angélique DYDUCH - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique Gou'Thé Saveurs située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 12 350 € HT à Madame Angélique DYDUCH, gérante d'un commerce de détail de vente de thé et accessoires, sous l'enseigne *Gou'Thé Saveurs*, situé sur la commune de Louviers.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
3 950 € HT	1 975 € HT	1 975 € HT

XVIII/ 2019-32 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Vaudreuil - Subvention 2019 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 3 873 € T.T.C. à l'Union Commerciale du Val de Reuil.

XVIII/ 2019-33 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association Les Entrepreneurs Seine-Eure - Subvention 2019 - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le Bureau communautaire accepte à l'unanimité de verser une participation financière de 5 000 € TTC à l'association *Les Entrepreneurs Seine-Eure*.

XIX/ 2019-34 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garanties d'emprunt contractées par le FOYER STEPHANAIS - Opérations de réhabilitation à Val de Reuil - Avenant de Réaménagement Caisse des Dépôts et Consignations - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1

La Communauté d'agglomération Seine-Eure réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

ARTICLE 2

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente décision.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 06/11/2018 est de 0,75%.

ARTICLE 3

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4

Le bureau communautaire s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

XX/ 2019-35 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) contracté par la SECOMILE pour une opération de réhabilitation de 50 logements collectifs - La Roquette 2 - Louviers - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1

La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 9,09 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 619 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°93750 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XXI/ 2019-36 - AUTRES TYPES DE CONTRATS - VOIRIE - Aménagement de cheminements avec passages piétons sur les routes départementales n° 71, 77 et 112 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte la réalisation des travaux sur les routes départementales n° 71, 77 et 112, respectivement sur les communes d'Acquigny, de Saint Étienne du Vauvray et de Terres de Bord ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de l'Eure, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

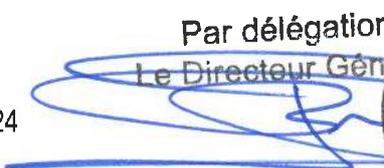
XXII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2019 :

Les projets de délibération ne font l'objet d'aucune remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 20.

24/24

Par délégation
Le Directeur Général



Régis PETIT

Accusé de réception en préfecture
027-200035665-20190502-CRB0419-AU
Date de télétransmission : 02/05/2019
Date de réception préfecture : 02/05/2019

